

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT « Antibiorésistance » (GT ATBR)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

Les antibiotiques sont des médicaments de première importance pour soigner les maladies bactériennes, tant chez l'homme que chez l'animal. L'augmentation des niveaux de résistance à ces molécules (antibiorésistance), en l'absence de réelle perspective sur la disponibilité de nouveaux antibiotiques, a conduit vers une stratégie d'utilisation prudente, appropriée et responsable de ces médicaments, associée à des mesures préventives d'apparition de ces maladies. Ainsi, capitalisant sur les actions de politique publique en matière de surveillance et de lutte contre l'antibiorésistance, les plans Ecoantibio successifs portés depuis 2012 par le ministère chargé de l'agriculture ont, en une dizaine d'années, réduit considérablement l'exposition aux antibiotiques des animaux domestiques et producteurs de denrées en France.

Pour autant, les réductions de consommations de certains antibiotiques (d'importance critique, par exemple) ont pu partiellement conduire à des reports de consommations sur d'autres (amoxicilline – acide clavulanique, par exemple). Plus globalement, les facteurs de variation de l'accessibilité des vétérinaires aux différents antibiotiques sont multiples. Ils peuvent résulter de dispositions réglementaires françaises et/ou européennes (antibiotiques critiques, pré-mélanges médicamenteux), de découvertes scientifiques (colistine), d'évolution de posologies (oxytétracyclines), de stratégies industrielles (abandon d'autorisation de mise sur le marché - AMM) ou de réelles pénuries d'approvisionnement (amoxicilline).

A l'évidence, il existe donc une dynamique d'exposition des animaux aux antibiotiques qui varie quantitativement et qualitativement au cours du temps. Il est attendu que ces variations d'exposition, qui peuvent être transitoires ou définitives, aient des impacts, à court, moyen ou long terme, sur les niveaux et les types d'antibiorésistance dans le secteur animal, et possiblement au-delà. La connaissance de ces impacts est utile au décideur afin d'anticiper, d'ajuster, puis d'adopter la meilleure politique publique possible. La compréhension de ces évènements passe par la description et la caractérisation des situations et facteurs de nature technique et socioéconomique susceptibles de les influencer.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) pour évaluer les « causes et conséquences, en matière d'antibiorésistance, des variations temporelles d'accessibilité des antibiotiques et autres co-sélectants de l'antibiorésistance ». Il s'agira notamment de traiter les questions suivantes :

1. Dresser un état des lieux des causes des variations d'accessibilité et des modalités d'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, tant sur la base des événements passés que dans une vision prévisionnelle ou prospective.
2. Décrire les effets connus ou prévisibles de ces variations sur les phénomènes d'antibiorésistance, avec une attention particulière sur les indicateurs de variations et d'impact utilisés, leur robustesse, voire la nécessité d'en construire d'autres ;
3. Hiérarchiser cet état des lieux des causes et des impacts afin d'identifier ceux à considérer prioritairement en vue d'une action publique ;
4. Proposer des recommandations aux acteurs de la santé animale (industriels, distributeurs, vétérinaires, éleveurs, etc.) et des mesures techniques pouvant être inscrites notamment dans le cadre d'action du ministère sur ce sujet, que ce soit en matière de norme ou de mesures incitatives.

Dans le cadre de la première question une approche sociologique et économique sera également mobilisée. L'état des lieux inclura la description et la caractérisation de l'organisation économique et sociale des filières d'élevage et des acteurs de la santé animale (vétérinaires, régulateurs ...) pour identifier les facteurs susceptibles de favoriser ou de limiter les phénomènes d'antibiorésistance.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé animale » (CES SABA). Le CES SABA sera le CES référent de cette saisine. Le CES « Analyse socio-économique » (ASE) prendra en charge la réponse à la question relative aux aspects sociologiques et économiques et validera cette partie du rapport. Le GT rendra compte régulièrement aux CES SABA et CES ASE et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES SABA pilote pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

- Santé animale et One Health
- Médecine vétérinaire et connaissance des pratiques par filières animales (animaux domestiques et producteurs de denrées)
- Médicament vétérinaire, notamment l'utilisation d'antimicrobiens et des vaccins
- Réglementation vétérinaire
- Microbiologie
- Mesures d'hygiène/biosécurité incluant l'utilisation de des co-sélectants ayant un impact sur l'antibiorésistance
- Epidémiologie de la résistance aux antibiotiques
- Méthode d'expertise
- Analyse de données
- Evaluation de risque

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

La sélection des candidats veillera à réunir de façon équilibrée l'ensemble des compétences requises. Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi les experts, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses. Les travaux du GT devraient débuter courant septembre 2025 jusqu'à fin mars 2027.

Le groupe de travail se réunira en séances plénières environ une fois par mois pour le démarrage de la saisine puis tous les trois mois. Des réunions en distanciel seront également organisées. Les travaux pourront être organisés en sous-groupes en cas de besoin.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.